

7) Développer par tous les moyens possibles l'éducation physique dans les écoles, les collèges, les universités des pays où celle-ci est négligée, afin de faciliter le recrutement parmi la jeunesse.

8) Obtenir que dans chaque sport soit fondée, si la nécessité s'en fait sentir, une section professionnelle, afin de permettre à ceux qui le désirent d'embrasser cette profession.

9) Arriver à une entente avec les dirigeants des sports universitaires pour que leurs championnats servent comme d'autres épreuves à l'entraînement préparatoire aux Jeux Olympiques.

10) Les compétitions entre amateurs et professionnels ne sont pas nécessairement une cause de disqualification pour les amateurs.

Il est interdit aux amateurs de concourir contre les professionnels, sauf autorisation spéciale donnée à chaque épreuve par la Fédération Nationale dont ils sont les ressortissants et seulement dans un but charitable ou patriotique.

Des différences de vues s'étant manifestées au cours de la discussion sur la teneur des articles 8 et 10, il fut procédé à un vote entre les Délégués des Fédérations Internationales sur ces deux articles.

L'Article 8 recueillit 4 voix en sa faveur et 9 voix se prononcèrent contre son acceptation.

L'article 10 recueillit 8 voix, alors que 5 voix s'y opposèrent.

La Fédération Internationale de Hockey sur Gazon a émis le vœu que les Fédérations reprennent entre elles aussitôt que possible une étude afin de trouver une définition de l'amateur commune à tous les sports. Le vœu a été adopté par l'unanimité des Fédérations présentes moins une.

Le Dr. Schriker demanda alors la parole afin d'informer la Conférence que la Fédération Internationale de Football avait renoncé à une définition de l'amateur, laissant à chaque Association Nationale le droit d'établir le statut de ses athlètes. Le Président du C.I.O. manifesta son étonnement de ne pas en avoir été informé, d'autant plus qu'il avait envoyé à Mr. Rimet copie de la correspondance échangée avec une Fédération Nationale. Celle-ci avait demandé s'il ne serait pas possible d'organiser un tournoi de Football Association aux Jeux Olympiques en dehors de la Fédération Internationale. Cette demande avait été écartée, tout en donnant le conseil à la Fédération Nationale de s'efforcer d'obtenir de la Fédération Internationale de Football-Association qu'elle relève l'interdit et accepte les conditions formulées par la lettre du C.I.O. adressée d'Amsterdam en 1928.

Après avoir pris l'avis des Délégués de la Fédération Internationale d'Athlétisme et d'Avion sur certaines demandes concernant ces Fédérations adressées au C.I.O., le Président a levé la séance à midi.

Le Président.
BAILLET-LATOUR.

Le Secrétaire,
A. BERDEZ.

4. — Comité International Olympique

Session de 1933

(An II de la X^{me} Olympiade)

Vienne

SEANCE INAUGURALE DE LA SESSION

La XXX^{me} session du Comité International Olympique a été ouverte le 7 juin 1933 à 10 h. dans la salle des fêtes de l'Académie des Sciences, en présence du Président Fédéral Wilhelm Miklas, du Chancelier Dr. Dollfuss, du Cardinal Dr. Theodor Innitzer, du Maire et Gouverneur Mr. Seitz, des Ministres Stockinger et Fey, du Corps Diplomatique, des Autorités Sportives d'Autriche, d'athlètes et de nombreuses personnalités.

Après l'exécution, sous la direction de M. Paul Kerby, d'un programme musical admirablement exécuté, le Dr. Theodor Schmidt, Délégué du C.I.O. en Autriche et Mr. le Président Miklas adressèrent des allocutions de bienvenue, auxquelles le Président du C.I.O. répondit en ces termes :

Monsieur le Président Fédéral,
Monsieur le Chancelier Fédéral,
Eminence,
Monsieur le Maire et Gouverneur.

Vous avez bien voulu, en honorant de votre présence la séance d'ouverture de notre session, marquer l'intérêt que vous portez à nos travaux. Nous vous en sommes particulièrement reconnaissants parce que le Comité International Olympique, dont les buts sont nobles et élevés, et les tendances démocratiques, a accepté l'invitation qui lui a été faite de se réunir à Vienne en 1933 dans l'espoir de resserrer les liens qui l'unissent aux Sociétés Sportives autrichiennes. Nous sommes animés du vif désir de seconder les efforts de notre collègue, le Dr. Schmidt, qui, par son activité et son dévouement, a apporté au développement de l'Education Physique et des Sports une aide précieuse et a largement contribué à maintenir l'esprit olympique dans les différentes fédérations nationales. Les nombreux succès remportés aux Jeux Olympiques par les athlètes qui y ont défendu vos couleurs nationales ont été pour lui une juste récompense. Je suis certain d'être l'interprète de tous mes collègues en souhaitant que ceux-ci soient le prélude d'autres victoires et saisis cette occasion de rendre hommage à l'esprit sportif dont vos représentants dans quelque sport que ce soit, n'ont jamais cessé de faire preuve.

Qu'il me soit permis également de remercier le Président et les Membres du Conseil de la célèbre Académie des Sciences pour l'hospitalité qu'ils ont bien voulu nous offrir.

Excellences, Mesdames, Messieurs !

La présente session n'aurait pas pu se dérouler dans une atmosphère plus propice que celle de Vienne, imprégnée de musique et d'un charme si particulier, pour donner libre cours à la joie que vous éprouverez, mes chers collègues, en entendant le rapport que j'ai à vous faire sur la situation olympique. Celle-ci ne s'est jamais présentée sous un jour plus favorable. Les Jeux de Los Angeles ont été un succès sans précédent et si j'éprou-

ve quelque embarras à en parler aujourd'hui, c'est parce que je ne sais ce qu'il me faut louer davantage, leur organisation impeccable, la manière dont il se sont déroulés, l'excellence des performances réalisées ou l'esprit sportif des concurrents. Ces jeux constituent, peut-on dire, le couronnement de l'œuvre du Rénovateur des Jeux et ont donné au monde étonné la preuve des résultats moraux que l'on peut obtenir par une politique sage et persévérante. En vous efforçant, sans jamais vous laisser rebuter par les insuccès du début, à inculquer dans l'esprit des sportifs les principes de votre Charte fondamentale, vous êtes parvenu à créer une mentalité parfaite, à laquelle il n'est que juste d'attribuer la manière de se comporter que nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'admirer tant chez les athlètes que chez les spectateurs.

Si notre cher collègue M. May Garland, le Secrétaire Général Zack Farmer et leurs collaborateurs ont droit à toutes nos félicitations pour l'organisation par faite qu'ils avaient mise sur pied, pour la réception charmante qu'ils avaient réservée aux visiteurs, ils ont droit de notre part à une reconnaissance encore bien plus grande pour la peine qu'ils avaient prise de répandre l'esprit olympique parmi leurs concitoyens.

Les Concours d'Art, eux-aussi, grâce aux efforts combinés du Général Sherrill et de Miss Leila Mechlin, ont dépassé les prévisions les plus optimistes. Les œuvres mises en compétition marquaient un grand progrès et la visite au Palais des Beaux Arts ne fut pas l'un des moindres attraits de la X^{me} Olympiade.

L'émotion ressentie le jour de la clôture par la plupart de ceux qui ont eu la bonne fortune d'assister à cette manifestation triomphale, nous donne la garantie que la religion dont Coubertin est l'apôtre est à présent profondément ancrée dans les cœurs.

Cette impression que j'emportais en quittant la Californie a été confirmée au cours de la visite que j'ai faite aux Comités Olympiques de Nouvelle Zélande et d'Australie. Des contacts que j'ai eus tant avec les dirigeants qu'avec les athlètes, j'ai retiré la certitude que l'admirable effort fait tous les quatre ans par ces deux pays, pour envoyer, malgré leur éloignement, des équipes aux Jeux est dû, moins au désir de participer à un tournoi, qu'à leur attachement à l'idée olympique.

Il me reste à vous parler de la croisade que j'ai entreprise ensuite dans le but d'étendre notre zone d'influence aux Indes Néerlandaises, en Indochine et au Siam. L'accueil que j'ai trouvé tant auprès de l'Empereur d'Annam, du Roi du Cambodge qu'auprès des Autorités Françaises, Néerlandaises et Siamaises a rendu bien facile la conquête de ces territoires nouveaux. Tous réalisent les bienfaits apportés par la pratique des sports au Japon, aux Philippines et dans l'Amérique du Sud et j'ai trouvé une aide précieuse chez les intellectuels, beaucoup plus versés que je ne m'y attendais dans les questions olympiques.

Les Fédérations sportives nous sont acquises ; elles sont parfaitement organisées et merveilleusement secondées par les résidents européens.

Les indigènes, malgré la chaleur des tropiques, aiment à se livrer à des exercices violents ; l'idée olympique plaît à leur esprit mystique.

Aussi ai-je l'espoir de voir les athlètes de ces différents pays prendre part sous peu aux Jeux d'Extrême Orient. Quand ils y auront fait leurs premières armes,

ils seront qualifiés pour venir se mesurer un jour avec les autres nations aux Jeux Olympiques.

J'avais à cœur de voir le drapeau olympique flotter dans les seuls pays avec lesquels nous n'étions pas encore en relations ; j'espère avoir réussi. C'est pour moi une grande joie.

Les voyages, dit-on, forment la jeunesse ; l'on y apprend bien des choses même quand l'on a atteint l'âge mûr ; c'est ainsi que je me suis rendu compte qu'il existe dans notre organisation une faute capitale : le manque de propagande ou pour mieux dire, la difficulté que l'on rencontre à se documenter sur le Comité International Olympique, son organisation, son but, les règlements des Jeux, etc..

Il est indispensable que nous apportions un remède à cet état de choses et que nous fassions davantage connaître notre doctrine.

Cette exposition de notre doctrine produirait en outre deux bons effets : le premier, que plusieurs disputes s'évanouiront tout à fait, parce que l'on reconnaitra qu'elles sont fondées sur de fausses explications de notre croyance ; le second, que les disputes qui resteront ne paraîtront pas si capitales que certains veulent le faire croire.

Parmi celles-ci, la question de l'amateurisme, qui reste à ce jour la plus controversée, a depuis longtemps soulevé des tempêtes. Pendant des années ont paru des réfutations, des réponses et des réponses aux réponses jusqu'au jour où le Congrès de Prague a donné au problème une solution que le Congrès de Berlin a approuvée. C'était la vérité et la vérité a pour caractère essentiel d'être immuable. Ce qui varie, ce qui implique contradiction, divergence de points de vue, souci de trouver des formules transactionnelles, ne saurait être la vérité. Ceux qui veulent tout le temps modifier la formule de l'amateurisme, par le fait même qu'ils s'écartent du principe, doivent perpétuellement changer de système ; ils changeront encore, puisque les réformateurs sont amenés à se réformer tous les jours, de sorte, comme dit Bossuet, qu'ils ne peuvent dire quand finiront les innovations, ni jamais se contenter eux-mêmes.

Mais un grave danger demeure, c'est le semi-professionalisme.

La question du semi-professionalisme n'est pas un problème facultatif dont la solution dépend d'un oui ou d'un non arbitraire. C'est une condition de vie pour celui qui l'embrasse.

L'amateurisme, d'autre part, est plus qu'un symbole ; c'est une religion.

Le monde sportif se recrute universellement dans toutes les couches de la société. Il faut entre ces éléments si divers un alliage que rien ne peut séparer. C'est ce qui rend le problème si complexe, quand l'on voit le sport menacé partout par l'âpre désir du gain qui y a été introduit. Ceux qui ont voulu en modifier les règles, loin de faire l'opinion, trop souvent sont partagés comme elle et en reflètent la division.

Leurs théories sont indéfendables par des raisons pratiques et ne parviennent pas à établir l'égalité, comme ils le prétendent. A cette mystique prétendument démocratique, à ces formules pernicieuses qui mènent la jeunesse à chercher, sous le couvert de l'amateurisme, à tirer du sport des bénéfices plus grands que le véritable professionnel, il n'y a qu'une chose à oppo-

ser. L'exclusion sans ménagement de tous ceux con vaincus de fraude et la recherche des moyens les plus efficaces pour supprimer la tentation.

Au cours de son existence, le Comité International Olympique a été aux prises avec d'aussi graves difficultés. Il en est toujours sorti vainqueur.

Je ne doute pas un instant que les Comités Olympiques Nationaux et les Fédérations Internationales parviendront à établir un contrôle suffisant pour que la loi ne reste pas lettre morte et démasquer ceux qui ne reculent pas devant un faux serment.

Le jour où ceux-ci seront guéris de leur., convoitises et de leurs appétits, tous ceux qui prendront part aux Jeux Olympiques pourront répéter d'une seule voix la parole de l'Évangile : *In principio erat verbum.*

La séance fut clôturée aux sons de l'Hymne Olympique. Après la cérémonie d'ouverture, le Comité fut reçu en audience par le Président Fédéral. et au Rathaus par le Maire et Gouverneur de Vienne.

Séance du 7 juin 1933, après-midi.

La séance a été ouverte à 2 heures 45 par le Président Comte de BAILLET-LATOUR.

Ont pris part à la session :

MM. Comte de BAILLET-LATOUR, Président (Belgique)
 Baron Godefroy dz BLONAY, Vice-Président (Suisse)
 S.E. le Secrétaire d'Etat Dr. LEWALD (Allemagne)
 S.A.S. le Duc Adolphe Frédéric de MECKLENBURG-SCHWERIN (Allemagne)
 le Dr. Karl Ritter von HALT (Allemagne)
 le Dr. Théodore SCHMIDT (Autriche)
 S.E. R. de RIO BRANCO (Brésil)
 S.E. Stephan G. TCHAPRACHIKOV (Bulgarie)
 S.A.R. le Prince AXEL de DANEMARK (Danemark)
 Angelo C. BOLANACHI (Grèce)
 William M. GARLAND (Etats-Unis)
 S.E. le Général Ch. H. SHERRILL (Etats-Unis)
 Ernst KROGIUS (Finlande)
 Comte CLARY (France)
 Lord ABERDARE (Grande-Bretagne)
 Comte Geza ANDRASSY (Hongrie)
 Sénateur Jules de MUZSA (Hongrie)
 J.J. KEANE (Irlande)
 Général Carlo MONTU (Italie)
 Comte BONACOSSA (Italie)
 Comte THAON de RÈVEL (Italie)
 Sénateur Jigoro KANO (Japon)
 J. DIKMANIS (Lettonie)
 Comte GAUTIER-VIGNAL (Monaco)
 Baron SCHIMMELPENNINCK van der OYE (Hollande)
 Comte Clarence de ROSEN (Suède)
 J.S. EDSTROM (Suède)
 Conseiller Jiri GUTH-JARKOVSKY (Tchécoslovaquie)
 Prof, Dr. Fr. BUCAR (Yougoslavie)

Absents excusés :

MM. P. J. de MATHEU (Amérique Centrale)
 R. C. ALDAO (Argentine)
 Horacio Bustos MORON (Argentine)
 James TAYLOR (Australie)
 Baron de LAVELEYE (Belgique)
 Arnaldo GUINLE (Brésil)
 le Dr. Ferreira SANTOS (Brésil)
 J. G. MERRICK (Canada)
 Sir George Mc. LAREN BROWN (Canada)
 S. E. le Dr. C. T. WANG (Chine)
 Porfirio FRANCA (Cuba)
 Baron de GUELL (Espagne)
 Comte de VALLELLANO (Espagne)
 le Commodore Ernest LEE JAHNCKE (Etats-Unis)
 Albert GLANDAZ (France)
 Marquis de POLIGNAC (France)
 le Lt.-Colonel SCHARROO (Hollande)
 G. D. SONDHAI (Inde)
 le Dr. S. KISHI (Japon)
 Thos FEARNLEY (Norvège)
 C. J. WRAY (Nouvelle Zélande)
 le Général Dr. ROUPPERT (Pologne)
 le Comte de PENHA GARCIA (Portugal)
 Georges A. PLAGINO (Roumanie)
 Henry NOURSE (Sud-Afrique)
 le Général S. S. DJOUKITCH (Yougoslavie)

Après avoir remercié le Dr. Théodor Schmidt d'avoir organisé de façon si magistrale la session actuelle de Vienne, le Comte de Baillet-Latour, Président. a souhaité la bienvenue au Prince Axel de Danemark et au Comte Thaon de Revel, qui siègent pour la première fois parmi leurs collègues, et a remis au nom du C.I.O. un souvenir de la Xème Olympiade à M. William May Garland.

Le Baron Godefroy de Blonay, Vice-Président, a pris la présidence afin de procéder à l'élection du Président du Comité pour une période de huit ans, de 1933 à 1941 ; le vote a donné les résultats suivants : sur 59 membres inscrits au moment de la votation, 20 absents avaient exprimé d'avance leur vote par correspondance et 29 présents participèrent au scrutin ; 49 suffrages furent donc exprimés. 48 voix se portèrent sur le Comte de Baillet-Latour et une sur le Baron Godefroy de Blonay.

Le Comte de Baillet-Latour fut félicité de sa brillante réélection par le Baron de Blonay.

Le Comte Gautier-Vignal demanda la parole pour une motion d'ordre. Il tenait, dit-il, à faire connaître que le sentiment général des membres présents avait été de procéder à cette élection par acclamations et que ce ne fut qu'à la demande expresse du Comte de Baillet-Latour qu'il en fut autrement. Il était heureux, en s'associant aux paroles prononcées par le Baron Godefroy de Blonay, de faire remarquer combien ce geste de modestie du Président était à son honneur.

Le Président remercia le Comité de la confiance qui lui est ainsi renouvelée et promit de continuer à se dévouer afin de maintenir avec la collaboration de ses collègues l'idée olympique plus forte que jamais.

MUTATIONS. — Le Président prononça l'éloge funèbre du Prince Léon Ouroussoff, membre pour la Russie. et informa ses Collègues des démissions de

S. E. M. Politis (Grèce), Lord Rochdale et Général Kentish (Grande-Bretagne), Saenz (Mexique), A. Ewing (Chili) et S. E. Kemalettin Sami Pacha (Turquie).

Le Comité a élu ensuite à l'unanimité quatre nouveaux membres : Lord Burghley et Sir Noël Curtis Bennett comme deuxième et troisième membres pour la Grande-Bretagne ; Rechid Saffet Bey comme Délégué en Turquie et Sir Harold Laxton comme second membre pour l'Australie. La Commission Exécutive n'a pas de candidat à proposer pour le Mexique et l'Esthonie. Venant ensuite à s'expliquer sur la situation actuelle en Egypte, le Président informa ses Collègues que S. E. Hussein Sabry Pacha s'étant trouvé dans l'obligation de devoir refuser le poste de second Délégué en Egypte, la décision prise par le Comité à Los Angeles en 1932 tombe de fait. Le Comité Olympique Egyptien ayant été dissous, M. Bolanachi a, sur sa demande, été relevé de ses fonctions en Egypte et transféré en Grèce.

Il ne sera pas procédé à son remplacement jusqu'au jour où le rétablissement d'un Comité Olympique National Egyptien fonctionnant librement rendra possible à nouveau la reprise de relation du C.I.O. avec les autorités sportives égyptiennes, ainsi que la participation des athlètes égyptiens aux Jeux Olympiques.

Le Président exprime le regret de ce que le Comité ait dû se séparer de plusieurs membres qui n'avaient pas réglé leurs cotisations depuis de nombreuses années et invita ses Collègues à s'acquitter régulièrement de leur dû, ce qui est absolument indispensable pour équilibrer le budget du Comité.

JEUX DE LA XIÈME OLYMPIADE, BERLIN,

1^{er} au 16 août 1936.

Le Président aborda ensuite la question relative aux Jeux de la XIème Olympiade à Berlin et mit ses Collègues au courant des négociations entreprises, depuis le changement de gouvernement en Allemagne, avec les Délégués du C.I.O. dans ce pays, afin de s'assurer si les garanties données par le Gouvernement au pouvoir en 1931, comme elles l'avaient été par les gouvernements des pays ayant organisé les olympiades précédentes, pouvaient être considérées comme valables et si l'application des règlements olympiques relativement au Comité d'Organisation et à la qualification des participants serait scrupuleusement observée, bien que certaines prescriptions de nos règlements internationaux puissent paraître en contradiction avec les dispositions récentes d'ordre intérieur prises en Allemagne.

Le Président rendant hommage à l'esprit olympique et au dévouement des Délégués allemands, qui, n'ayant rien négligé pour mettre les ministres compétents au courant de la situation, sont parvenus à régler les choses suffisamment à temps pour lui permettre de donner aujourd'hui communication de la Déclaration suivante :

Le Président du Comité International Olympique a demandé aux Délégués allemands s'ils pouvaient garantir l'observation des articles de la Charte relatifs au Comité organisateur et aux règles de qualification.

Au nom des trois Délégués, S. E. le Dr. Lewald a répondu qu'avec le consentement du gouvernement,

1) le Comité Allemand a délégué le mandat qui lui avait été confié à un Comité spécial d'organisation ainsi composé :

S. E. le Dr. Lewald, Président.

Duc Adolphe Frédéric de Mecklenburg-Schwerin, Dr. Ritter von Halt.

M. von Tschammer, Président du Comité Olympique Allemand,

M. Sahn, Maire de Berlin, membres,

Mr. le Dr. C. Diem, Secrétaire.

2) que tous les règlements olympiques seront observés ;

3) qu'en principe les juifs allemands ne seront pas exclus des équipes allemandes aux Jeux de la XIème Olympiade.

A l'issue de cette déclaration, Mr. Garland a tenu à faire savoir que le Comité Olympique Américain, soucieux de faire représenter les États-Unis aux prochains Jeux Olympiques en Europe par une forte délégation américaine, aurait complètement renoncé à le faire si les athlètes juifs allemands n'avaient pas été assurés du même traitement que leurs coréligionnaires des autres pays.

S. E. M. le Général Sherrill ajouta que la déclaration apaisante faite par le Président donnait pleine satisfaction aux États-Unis.

S. E. le Dr. Lewald exposa l'état de préparation des Jeux de la XIème Olympiade. Son exposé fut complété de façon détaillée par le Dr. Carl Diem, Secrétaire Général du Comité Organisateur, Berlin 1936.

M. Edström fit deux propositions que le Comité adopta comme vœux à transmettre au Comité Organisateur et aux Fédérations Internationales Sportives.

1) que durant les Jeux de 1936, il n'y ait pas de festivités les soirs où auront lieu les épreuves olympiques.

2) que les règlements techniques des Fédérations Internationales soient envoyés au Comité Organisateur avant le 1^{er} octobre 1935 et qu'aucun changement ne soit apporté à ces règlements après cette date.

M. le Sénateur Kano exprima le désir qu'un village olympique fut organisé à Berlin. Il rendrait les plus grands services aux équipes envoyées par les pays éloignés.

S. E. le Dr. Lewald informa le Comité que des baraquements militaires, neufs et confortables, situés à moins de 20 kilomètres du stade, soit à moins de 20 minutes en autocar, seraient à disposition dès le 15 juillet.

IVÈMES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

La localité désignée est Garmich-Partenkirchen. Les Jeux auront lieu en février et leur date exacte n'est pas définitivement fixée.

La séance est levée à 5 heures 20.

Séance du jeudi 8 juin 1933, matin.

La séance est ouverte à 9 heures 45.

Le Secrétaire lit le Procès-Verbal de la Séance du 7 juin après-midi. Il est adopté.

S. E. Le Dr. LEWALD annonce au Comité que la Présidence du Comité Organisateur des IVèmes Jeux Olympiques d'Hiver sera assurée par le Dr. Karl Ritter von HALT.

M. EDSTROM demande qu'en modification de la décision prise la veille, les règlements techniques des Jeux de 1936, pour chaque sport, soient imprimés ne varietur 10 mois avant les Jeux, aussi bien pour ceux d'Hiver que pour ceux d'Été. Il en est ainsi décidé

MUTATIONS. — Le **PRESIDENT** informe le Comité que la Commission Exécutive propose, à la demande de M. le Sénateur KANO, de porter le nombre des Délégués du C.I.O. au Japon à trois, vu l'importance sportive de ce pays, sa grande étendue et la part prépondérante qu'il joue dans l'organisation des Jeux d'Extrême Orient.

S. E. le Général SHERRILL et S.E. M. MATUSZEWSKI appuient la demande faite par M. KANO.

Le Comité décide de porter à trois le nombre des membres du C.I.O. au Japon et M. JOTARO SUGIMOURA est nommé à l'unanimité troisième Délégué du C.I.O. au Japon.

JEUX DE LA XIIème OLYMPIADE 1940.

M. le Sénateur KANO rappelle la candidature de Tokio pour les Jeux de la XIIème Olympiade, 1940, et demande si une décision n'interviendra pas prochainement au sujet de cette attribution.

M. le **PRESIDENT** rappelle que la candidature de Tokio, faite à la session de 1932 à Los Angeles, a été ajoutée à celles qui étaient déjà parvenues au Comité et que l'attribution des jeux de la XIIème Olympiade sera faite en 1935.

DEMANDES D'ADMISSION AU PROGRAMME DES JEUX.

CANOE. — La demande d'admission du canoë a été repoussée par 15 voix contre 9.

MODEL YACHT RACING. — Cette demande n'a été appuyée que par 3 voix et a été repoussée.

JEU DE LACROSSE. — Le Comité à l'unanimité, n'a pas admis la demande de la Fédération Internationale de Lacrosse.

BOWLING. — Aucune voix ne s'est prononcée en faveur de la demande d'admission du Bowling qui est repoussée.

TRAINEAU A VOILE. (ICE YACHTING)

A la suite d'une discussion, à laquelle prirent part MM. EDSTROM, S. E. LEWALD, de MUZZA, et DIKMANIS, qui, au nom des pays du nord de l'Europe, recommanda l'admission du traîneau à voile au programme des Jeux Olympiques d'Hiver, le Comité a rejeté la demande qui lui était parvenue par 18 voix contre 6, en raison surtout des difficultés d'exécution d'un concours de Ice Yachting, qui exige une vaste surface et des conditions météorologiques spéciales.

YACHTING. — Une demande des Associations de Yachting Cubaines, transmise par M. PORFIRIO FRANCA, tendant à l'admission au programme d'une épreuve pour les yachts classe Star monotypes, fut renvoyée à la Commission Exécutive comme étant dz sa compétence.

TOURNOI DE HOCKEY SUR GAZON. -- Après un échange de vues auquel prirent part le Comte CLA-

RY et le Baron SCHIMMELPENNINCK, le Comité a décidé à l'unanimité qu'il ne pouvait donner une suite favorable à la demande de la Fédération Internationale de Hockey tendant à ce que le tournoi de Hockey de 1936 se disputât au printemps, celle-ci étant contraire aux Règles générales, art. V.

FEDERATION INTERNATIONALE DE BASKETBALL.

Le Basketball fut admis en 1930 au Programme des Jeux à la demande de la Fédération Internationale de Handball Amateur, qui régissait à la fois le Handball, le Basketball et le Volleyball. En 1932, il s'est créée une Fédération Internationale de Basketball autonome, à laquelle huit pays se sont affiliés. Cette Fédération a demandé au C.I.O. d'être portée sur la liste des Fédérations Internationales reconnues et d'être appelée à régir le tournoi éventuel de Basketball des Jeux de 1936. Les règles de jeu de la F.I.B.B. diffèrent notamment de celles de la Fédération Internationale de Handball et de celles pratiquées en France et en Belgique.

Après discussion, le Comité a ajourné toute décision au sujet d'un tournoi de Basketball aux Jeux de la XIème Olympiade jusqu'au moment où l'entente sera faite entre les différents pays intéressés.

RECLAMATION DU COMITE OLYMPIQUE YUGOSLAVE.

Saisi d'une réclamation du Comité Olympique Yougoslave pour avoir donné la permission de prendre part au tournoi d'Athlétisme à deux athlètes arrivés en retard à Los Angeles et qui n'avaient pas été engagés régulièrement par leur Comité Olympique National. le Comte de BAILLET-LATOUR a donné les explications suivantes au Dr. BUCAR : cette permission, avec l'accord de M. EDSTROM, Président de la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur a été donnée aux deux athlètes à la demande expresse du Consul de Yougoslavie à Los Angeles, sans savoir que les formalités n'avaient pas été remplies et uniquement dans le but d'être agréable au Consul. Le Président n'a connu son erreur que bien longtemps après, car les remerciements qui lui ont été adressés par le Ministre de l'Instruction Publique de Yougoslavie lui avaient permis de croire que d'avoir fait cette exception avait été unanimement apprécié. Il exprime au Dr. BUCAR ses regrets d'avoir enfreint le règlement.

La séance est levée à 11 heures 50.

Séance du jeudi 8 juin, après-midi.

PROPOSITIONS DE M. J. MERRICK.

Deux propositions de M. MERRICK (Canada), l'une en vue de renforcer l'autorité du Jury d'Honneur, l'autre, tendant à ne plus réserver au pays détenteur des Jeux de l'olympiade le privilège accordé par la Charte pour l'organisation des Jeux d'Hiver, furent rejetées, conformément à l'avis donné par la Commission Exécutive qui avait été chargée de les étudier.

BROCHURE DE PROPAGANDE.

Le Comité s'est réjoui d'apprendre qu'une brochure de propagande allait être distribuée et a prié le bureau de faire diligence pour qu'elle soit répandue le plus largement possible.

SEMI-PROFESSIONALISME.

Le Comité a étudié article par article les propositions qui lui avaient été soumises par la Conférence de la Commission Exécutive et du Conseil des Délégués des Fédérations Internationales sur la question du semi-professionalisme.

Les 7 premiers articles avaient été approuvés à l'unanimité par les Délégués des Fédérations. Le 8ème, préconisant que, dans chaque sport où la nécessité s'en fait sentir, une section professionnelle soit fondée afin de permettre à ceux qui le désirent d'embrasser cette profession, avait été repoussée par 9 voix contre 4.

Après une longue discussion à laquelle prirent part MM. KEANE, Comte de ROSEN, Comte CLARY, Comte BONACOSSA, EDSTROM, Baron SCHIMMELPENNINCK, il apparait qu'il existe sur ce point au sein du Comité des différences d'opinion telles que le Comte de BAILLET-LATOURE retire sa proposition. Il estime que pour avoir une réelle portée, une recommandation du C.I.O. sur une question ou l'opinion des Fédérations est elle-même si divisée doit recevoir un appui presque unanime du Comité.

L'Art. 10 qui avait été approuvé à la Conférence des Délégués par 8 voix contre 5, fut admis par li voix contre 9.

M. EDSTROM demande qu'il soit mentionné au procès-verbal qu'il s'est prononcé contre l'admission de l'art 10.

Tous les autres articles du rapport ont été admis sans opposition. Ce rapport sera donc, dans la teneur suivante, communiqué aux Fédérations Internationales :

**MESURES PROPOSEES POUR LUTTER
CONTRE LE SEMI-PROFESSIONALISME**

Dans le but de lutter contre le semi-professionalisme grandissant, le C.I.O. transmet aux autorités internationales sportives les recommandations suivantes :

1) Toute correspondance et négociation relative aux rencontres et aux tournées des sportifs à l'étranger doit être faite par la Fédération Nationale du pays des concurrents et la Fédération Nationale du pays visité.

2) Tout paiement de frais réels doit être fait non pas au concurrent, mais à la Fédération de son pays.

3) Le remboursement des frais de voyage et des autres frais du concurrent doit être effectué, pour autant que cela est possible, non pas en espèces, mais en nature, c'est-à-dire en lui fournissant des billets de voyage, le logement, etc..

4) Pour se rendre à un concours ou pour en revenir, un amateur ne peut accepter ni recevoir d'aucune façon de l'argent ni un autre avantage pécunier excédant ses dépenses réelles pour le transport, la nourriture et le logement. Dans aucune circonstance, la somme payée ou avancée comme frais de voyage ne doit dépasser le prix d'un billet de deuxième classe (sleeping compris' en chemin' de fer, et de première classe en bateau et I Livre Sterling Or par jour pour nourriture et logement.

5) La durée des compétitions à l'étranger ne doit pas dépasser 21 jours par an à compter du 1^{er} janvier. Est exclu de cette règle le temps nécessaire à la participation aux Jeux Olympiques, aux Championnats officiels

internationaux et aux rencontres internationales où les Fédérations font représenter officiellement leur pays soit par des individualités, soit par des équipes.

6) Dans le but de maintenir intacte la haute force morale et sportive des Jeux Olympiques — la plus grande manifestation du sport amateur qui soit au monde — il paraît désirable d'attirer à nouveau l'attention de toutes les autorités sportives internationales sur l'importance et la haute valeur des deux garanties principales de l'amateurisme pur des participants : La contre-signature des engagements au point de vue amateur et le serment olympique prêté par les concurrents.

A) Les Fédérations Internationales Sportives, les Comités Olympiques Nationaux, les Fédérations Nationales Sportives sont invitées à se refuser d'une façon formelle à contresigner tout engagement aux Jeux Olympiques si le sportif en question a transgressé le moins du monde les règles de l'amateurisme. Qu'on mette de côté toute considération nationale et qu'on ne considère que les hauts principes de l'amateurisme et l'honneur des Jeux Olympiques.

B) Tous les Comités Olympiques Nationaux doivent rappeler à nouveau à tous les sportifs de leur pays l'importance du serment olympique et la honte qu'il y a à faire une fausse déclaration, parce qu'un faux serment porte le deshonneur non seulement sur l'individu mais sur le drapeau qu'il défend.

7) Développer par tous les moyens possibles l'éducation physique dans les écoles, les collèges, les universités des pays où celle-ci est négligée, afin de faciliter le recrutement olympique parmi la jeunesse.

8) Arriver à une entente avec les dirigeants des sports universitaires pour que leurs championnats servent, comme d'autres épreuves, à l'entraînement préparatoire aux Jeux Olympiques.

9) Il est interdit aux amateurs de concourir contre des professionnels, sauf autorisation spéciale donnée à chaque épreuve par la Fédération Nationale dont ils sont les ressortissants et seulement dans un but charitable ou patriotique.

Tous les articles ont été votés à l'unanimité sauf l'art. 9 (Fédérations Internationales : 8 pour, 5 contre ; C.I.O. : 11 pour, 9 contre).

**DEMANDE DE LA NATIONAL RIFLE ASSOCIATION
AND MINIATURE RIFLE CLUBS DE
GRANDE-BRETAGNE**

Le Président donna connaissance de cette demande tendant à admettre aux Jeux Olympiques comme amateurs les tireurs ayant concouru pour des prix en espèces. Après une discussion à laquelle prirent part MM. EDSTROM, Lord ABERDARE, Comte de ROSEN, KEANE et S. E. Dr. LEWALD, à l'unanimité, la demande de la National Rifle Association ne put être prise en considération, étant en contradiction avec les règles de qualification olympiques.

La séance fut levée à 5 heures 25.

Séance du vendredi 9 juin 1933, matin.

— Séance ouverte à 9 heures 45.

Le Secrétaire lit les procès-verbaux des séances du jeudi 8 juin, matin et après-midi, qui sont adoptés.

EDUCATION SPORTIVE. — M. KROGIUS donne connaissance de l'étude qu'il a faite de la question de l'Education Sportive du public et de la presse. question qui avait déjà été traitée par la 2ème Commission du Congrès de Prague en 1925.

RAPPORT DE Mr. KROGIUS.

La question de l'Education Sportive, dont je viens, avec l'assentiment de notre honoré Président, de demander la reprise en discussion, était déjà à l'ordre du jour au Congrès de Prague en 1925. Notre Président m'ayant prié d'exposer mon point de vue à ce sujet je me permet, Chers Collègues, de vous faire un bref rapport sur la question.

A Prague, elle a été étudiée par une Commission que présidait notre très regretté collègue M. de Courcy-Laffan. La Commission distingua trois aspects de la question, à savoir :

- 1) Une bonne disposition d'esprit chez les concurrents eux-mêmes, l'Esprit sportif, l'habitude du Franc Jeu, l'Esprit chevaleresque.
- 2) L'éducation du public, du spectateur.
- 3) L'appel à la presse et la propagande par elle afin d'atteindre ces buts.

Si j'ai demandé à notre Président de faire reprendre en discussion cette question, c'était sous la vive impression que les décisions de Prague avaient été oubliées et n'avaient pas été appliquées, comme on l'avait espéré et voulu. Car, et j'en appelle à ceux présents, la situation est-elle devenue meilleure ? J'ose affirmer qu'il n'en est pas ainsi et que c'est plutôt le contraire qui est arrivé. Avec le rénovateur des Jeux Olympiques nous crûmes et pensâmes certainement tous que la rencontre pacifique des peuples sur le terrain du sport rapprocherait à tel point les nations, que les Jeux Olympiques sous leur forme moderne deviendraient un élément puissant de propagande pour l'idée de la paix mondiale. Et je fais encore appel à ceux présents avec la question : N'est-il pas vrai, au contraire, que les faits souvent observés dans les stades sont non seulement de nature à faire apparaître le but comme bien éloigné, mais aussi de nature à mettre en danger l'idée olympique elle-même ? En posant cette question je pense toutefois moins aux concurrents eux-mêmes j'ose croire qu'en général on n'a pas de raisons importantes pour se plaindre d'eux, Je suis au contraire convaincu qu'ils savent ce qu'on exige de leur Esprit Sportif.

Mais ce qui m'a donné l'impression que les choses vont de mal en pis, ce sont surtout les événements sportifs où se déchaînent les passions du grand public, comme des matches de football, de lutte, de boxe, etc. Aussi c'est surtout et presque uniquement de la question de l'éducation du grand public, que je prendrai la liberté de m'occuper ici.

Si les compatriotes du vainqueur, dans une compétition et surtout dans une épreuve d'athlétisme pur montrent leur enthousiasme et l'expriment avec vivacité, c'est aussi compréhensible que pardonnable. Mais à l'occasion des événements dont je viens de parler, les passions du public s'expriment souvent d'une façon qui peut être considérée comme manquant de dignité. Qu'on accable les concurrents eux-mêmes d'injures châtées, qu'on corrige et siffle l'arbitre, qu'on commette

des actions, même, qui blessent les sentiments d'autres nations, tout cela nous le savons malheureusement par ouï-dire et pour l'avoir vu. Dommage irréparable pour la cause du sport et pour l'Idée Olympique !

Que peut-on faire pour remédier à cela ? L'éducation des masses — problème le plus difficile peut être des temps présents !

A Prague on décida entre autres de faire appel à l'aide de la presse. En m'exposant au danger de commettre un crime de lèse-majesté, j'ose demander : la presse elle-même est-elle sans faute ? Peut-être n'ai-je droit à parler que de la presse des pays nordiques, mais d'elle au moins je me considère en position de témoigner. C'est peut-être parmi la jeunesse que la page du sport des journaux quotidiens et les journaux sportifs trouvent leurs lecteurs les plus passionnés et c'est justement envers la jeunesse que les journaux ont les plus grands devoirs.

Or quelle idée les jeunes gens auront-ils de la dignité du sport, si on les gave d'expressions comme : « victoire d'arbitre, arbitre misérable, on déjugea la victoire évidente de M. X., victoire de justice, etc. » ? Je sais bien que je m'aventure sur un terrain dangereux. Mais nous devons entendre la vérité sans sourciller. Et justement des phénomènes de ce genre rendent encore plus nécessaire pour nous de faire appel à la presse, à la presse responsable.

C'est pourquoi, je me permets de proposer que le Comité Olympique International renouvelle ses décisions du Congrès de Prague et décide en outre de les faire suivre par une instruction pratique quant à leur application. Je me permet, de proposer que le Comité Olympique International invite toutes les Fédérations Internationales à donner l'ordre aux Fédérations Nationales affiliées de pourvoir afin qu'à toutes les rencontres sportives, quel que soit leur genre, l'attention du public soit attirée sur la conduite qu'on attend et désire de lui. Conjointement le Comité Olympique International devrait donner l'ordre à tous les Comités Olympiques Nationaux de veiller à ce que ces instructions soient suivies et observées.

J'ose proposer en outre que cette question, celle de l'Education Sportive, soit mise à l'ordre du jour de toutes les sessions du Comité Olympique International, pour qu'elle ne tombe pas en oubli.

Ces instructions doivent-être aussi succinctes et frappante, que possible, elles doivent être imprimées dans chaque programme, de préférence en première page et les parties les plus importantes doivent être assez visiblement affichées pour pouvoir être lues par le public tout entier au cours de la rencontre. Comme on les verra toujours et comme elles seront reproduites aussi dans les journaux, de telles instructions pénétreront peu à peu dans l'esprit général et si au cours de la rencontre le public ne les observe pas, rien ne sera plus facile que de le faire rappeler à l'ordre par le conférencier de la radio.

Par ces instructions on ferait l'éducation du public et on faciliterait la tâche des fonctionnaires et des organisateurs. Elles seraient un avertissement pour les concurrents eux-mêmes et un soutien vigoureux pour les arbitres en fonction, ainsi que pour ceux qui sont chargés du compte-rendu de la rencontre. Et il est certain que les rencontres se feraient dans des formes plus dignes que jusqu'ici.

De proposer ici de telles instructions me semble une chose assez ardue, mais afin de donner quelques indications pour une discussion éventuelle et en me référant aux propositions faites au Congrès de Prague. je me permets de proposer à peu près ce qui suit :

1) **Dans le programme.** Les maximes établies au Congrès de Prague par la commission qui était présidée par M. de Courcy-Laffan devraient être imprimées en première page. Je me permets de les citer, elles étaient :

ETES-VOUS UN SPORTSMAN ?

Comme joueur

1. — Jouez-vous le jeu par amour du sport ?
2. — Jouez-vous pour votre équipe et non pas pour vous-même ?
3. — Obéissez-vous à votre capitaine d'équipe sans discussion ni critique ?
4. — Acceptez-vous aveuglément les décisions de l'arbitre ?
5. — Gagnez-vous sans forfanterie et perdez-vous sans murmurer ?
6. — Préférez-vous perdre que gagner en ayant eu recours à un procédé déloyal ?

Alors vous êtes dans la bonne voie pour devenir un sportsman.

Comme spectateur,

1. — Refusez-vous d'applaudir le bien jouer du camp adverse ?
2. — Sifflez-vous l'arbitre quand il donne une décision que vous n'approuvez pas ?
3. — Désirez-vous voir votre équipe gagner si elle ne le mérite pas ?
4. — Cherchez-vous querelle aux spectateurs qui applaudissent l'autre équipe ?

Si oui, vous n'êtes pas un sportsman. Tâchez de le devenir.

La loyauté est la première vertu du sportif.

Se discipliner soi-même est pour chaque sportif un devoir.

Sans le franc jeu, point de beauté dans les rencontres sportives.

L'esprit chevaleresque constitue l'élégance morale du sport.

2) **Pour le public, à afficher sur le terrain de jeu ;** certaines des directives suivantes :

1. — La fonction de l'arbitre exige toute son attention ; ne le gênez pas par des cris et des conseils inutiles.
2. — Ni les concurrents ni le public ne doivent manifester leur désapprobation de l'arbitre.
3. — Ne critiquez pas l'arbitre.
4. — Un véritable sportif sait apprécier un jeu correct.
5. — N'oubliez pas que les adversaires sont nos hôtes.
6. — N'oubliez pas les devoirs de l'hospitalité.

— Après une discussion à laquelle prirent part MM. EDSTROM, Comte de ROSEN, GARLAND, Comte CLARY, Lord ABERDARE, KEANE, le Comité a adopté à l'unanimité la proposition de M. KROGIUS de reprendre l'étude de cette importante question.

LE PRESIDENT félicite M. KROGIUS pour son remarquable travail. Son rapport sera inséré dans le

Procès Verbal de la session qui paraîtra dans le Bulletin Officiel. Les conclusions de ce rapport seront annexées à la brochure de propagande préparée par le C.I.O.

Le Comité Organisateur des Jeux de la XIème Olympiade, Berlin 1936, mettra dans toutes les brochures olympiques les maximes qui terminent le rapport.

Tous les Comités Olympiques Nationaux seront priés de le transmettre à leurs Fédérations Nationales, et l'étude de l'Education sportive figurera à l'ordre du jour de toutes les prochaines sessions du Comité.

— En même temps que l'étude de M. KROGIUS sera réimprimé dans le Bulletin officiel le Rapport de la 2ème Commission du Congrès de Prague de 1925, dont voici la teneur :

RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION SUR L'EDUCATION SPORTIVE

I. La Commission estime que pour arriver à des conclusions fructueuses. il est nécessaire de définir les termes dont on fait usage.

Elle entend par «Le Sport» non pas la concurrence seule dans les jeux et exercices physiques. mais cette concurrence réglée. inspirée par la loyauté tant envers l'adversaire qu'envers le camarade, par l'abnégation du «moi» et par l'idée du service à rendre par l'individu au groupe dont il fait partie. Equipe - Patrie - Humanité.

Elle entend par «l'esprit sportif» la combinaison :

a) — de la véracité tant intérieure, qu'extérieure — c'est-à-dire d'une part l'exclusion du mensonge, de la tricherie, de la volonté de tromper, et d'autre part l'effort pour se faire une idée juste de ses propres facultés, et du service que l'on est capable de rendre au groupement dont il est de temps en temps question ;

b) — de l'habitude du «Franc jeu» ;

c) — de l'esprit chevaleresque qui consiste à s'interdire pour s'assurer la victoire de profiter d'un accident arrivé à son adversaire, ou d'une faute d'observation de la part de l'arbitre. C'est là «l'Esprit sportif» que l'on doit chercher à propager.

2. La Commission estime que pour la propagande de cet esprit, il faut commencer par l'enfant.

Et que pour le dressage de l'enfant il est nécessaire de s'assurer que tous les dirigeants des enfants, professeurs, précepteurs, maîtres d'école, instructeurs de gymnastique et de jeux et exercices physiques. soient imbus du même esprit.

A cette fin, elle demande qu'il soit créé, dans la mesure du possible, dans tous les pays, une ou plusieurs écoles de sports, dont les élèves seraient appelés à approfondir leur idée non seulement de la technique des différents sports, mais surtout de la morale qui doit les inspirer.

Il devrait par exemple, être impossible de trouver dans un sport un instructeur qui se permit d'enseigner aux jeunes gens des moyens de tromper l'arbitre et de fausser ainsi le résultat d'une rencontre.

La Commission voudrait qu'une période de séjour, plus ou moins longue selon les besoins. dans une telle école, devint obligatoire pour tous ceux qui aspireraient à prendre une part quelconque à l'éducation de l'enfant.

Elle voudrait en outre que, dans la mesure du possible, les personnes appelées à prendre une part à l'éducation générale de l'enfant, ne se contentassent pas de

donner de leçons et de punir des fautes. Mais qu'elles cherchassent à s'intéresser au développement moral de leurs élèves en cherchant à les connaître en dehors des classes.

Ainsi se créerait dans tout le corps enseignant une atmosphère de véracité, de camaraderie, d'esprit sportif dont l'influence produirait peu à peu, parmi les enfants mêmes, une opinion publique qui flétrirait tout ce qui s'écarte des principes sportifs et mettrait à la mode la loyauté, l'honneur, et le respect d'autrui.

C'est par cette opinion publique de ses camarades; que l'enfant s'imprègne, sans le savoir, du vrai esprit sportif.

Pour l'éducation sportive des adultes, il serait à désirer que les clubs divers fissent choix, en nommant des dirigeants de sports, de ceux qui auraient passé par le dressage d'une pareille école.

La Commission se rend bien compte qu'il faudra beaucoup de temps et beaucoup de bonne volonté pour arriver aux résultats voulus, mais convaincue que c'est là pour la plupart des pays, le seul moyen de répandre partout l'esprit sportif, elle n'hésite pas à le préconiser.

3. Propagande par la Presse.

La Commission estime que la presse pourrait jouer un rôle beaucoup plus important qu'elle ne joue aujourd'hui dans l'éducation sportive.

a) en publiant de temps en temps des articles destinés à éclairer le public sur ce qu'est essentiellement «le Sport», et à lui faire comprendre que c'est là la grande école du dévouement, de l'abnégation, et du service envers la communauté, qualités essentielles à l'équilibre de la démocratie moderne.

b) En insistant, dans les comptes-rendus de rencontres sportives, moins sur le résultat acquis que sur les qualités de courage, d'endurance et de dextérité dont auraient fait preuve les concurrents.

c) Et surtout en faisant au moins autant de cas des faits de chevalerie sportive qu'elle en fait aujourd'hui d'incidents regrettables.

4. Education du spectateur.

Pour qu'une rencontre sportive donne tout ce qu'elle est capable de donner, il faut que les spectateurs non moins que les concurrents soient imbus de l'esprit sportif. Comment y parvenir ?

NOUS avons déjà touché à ce sujet en parlant du rôle de la presse.

Nous estimons en outre que l'on pourrait faire imprimer sur les revers des programmes et sur les affiches placées sur les murs des stades et les parois des vestiaires quelques phrases bien choisies qui auraient pour but de faire réfléchir les spectateurs à ce qu'ils peuvent et doivent apporter d'esprit sportif à la réussite d'un concours.

A titre d'illustration seulement, nous joignons à ce rapport quelques notes de ce genre qui nous ont été soumises.

5. La Commission estime qu'il serait bon de prier M. le Baron Pierre de Coubertin, en se démettant au mois de Septembre de la Présidence du C.I.O., d'adresser aux sportifs du monde entier un adieu dans lequel il les appellerait tous à se considérer partout où ils se trouvent comme ambassadeurs de l'esprit sportif et de la grande idée olympique.

Signé par ordre de la Commission.

Dimanche 31 mai 1925. R. S. de Courcy-Laffan.

ARE YOU A SPORTSMAN ?

THINK :

...

As a player.

1. — Do you play the Game for the Game's sake ?
2. — Do you play for your team and not for yourself?
3. — Do you carry out your captain's orders without question or criticism ?
4. — Do you accept the umpire's decision absolutely ?
5. — Do you win without swank and lose without grousing ?
6. — Would you rather lose than do anything which you are not sure is fair ?

Then you are in the way to become a sportsman.

As a Spectator.

1. — Do you refuse to cheer good play by your opponents ?
2. — Do you boo the umpire when he gives a decision you don't like ?
3. — Do you want to see your side win if it does not deserve to ?
4. — Do you quarrel with spectators for backing the other side ?

Then you are no sportsman. Try to become one.

La loyauté est la première vertu du sportif.

Se discipliner soi-même est pour chaque sportif un devoir.

Sans le franc-jeu, point de beauté dans les rencontres sportives.

L'esprit chevaleresque constitue l'élégance morale du sport.

— **Le Comte GAUTIER-VIGNAL** déposa une motion d'ordre, demandant qu'à l'avenir les membres du C.I.O. reçoivent à l'avance communication de propositions d'un intérêt aussi considérable, afin de pouvoir les étudier à loisir.

Le PRESIDENT fit remarquer que la question figurait à l'Ordre du jour et que chaque membre était en mesure de se documenter à l'avance en consultant le procès verbal du Congrès de Prague et le N° I du Bulletin Officiel.

COUPE OLYMPIQUE. — Le Général MONTU et le Comte THAON de REVEL exposèrent l'œuvre considérable accomplie en Italie par l'Opra Dopo Lavoro qui avait été proposé par S. E. le Général SHERRILL à Barcelone, en 1931, pour la Coupe Olympique, candidature que le Général Sherrill avait à nouveau chaudement recommandée à la Commission Exécutive pour l'année 1934. M. EDSTROM appuya leur proposition et le Comité décida à l'unanimité d'attribuer la Coupe Olympique pour 1934 à l'Opra Dopo Lavoro.

Le Comte BONACOSSA remercia le Comité au nom des membres du C.I.O. pour l'Italie.

— **ODE OLYMPIQUE.** — Une ode pindarique en l'honneur des Jeux Olympiques, œuvre de Miss BYRD MOCK, sera publiée dans le Bulletin Officiel.

— **HYMNE OLYMPIQUE.** — L'Hymne Olympique exécuté lors des Jeux de la Xème Olympiade à Los Angeles et lors de la session de 1933 à Vienne est l'œuvre de Mr. BRADLEY-KEELER. Une proposition fut faite par le Comte CLARY et par S. E. LEWALD d'instituer un second concours pour la composition de l'Hymne Olympique aux Concours d'Art de la XIème Olympiade, Berlin 1936. Le Baron de BLO-NAY, par contre, proposa que l'Hymne Olympique de M. BRADLEY-KEELER fût adopté définitivement par le Comité comme Hymne Olympique officiel.

La proposition de MM. LEWALD et Comte CLARY l'emporta par 14 voix contre 7 et la composition d'un Hymne Olympique fera l'objet à nouveau du Concours d'Art (Musique) de la XIème Olympiade.

Même si le prix est attribué, l'Hymne de M. BRADLEY-KEELER sera joué aux Jeux de 1936.

LE BUDGET est adopté et les comptes approuvés.

COTISATIONS. Comme pour les années précédentes, la cotisation pour 1933 reste fixée à 200.— francs suisses.

BIBLIOTHEQUE OLYMPIQUE. Le Président remercie les membres qui ont contribué, durant l'année écoulée, à enrichir la Bibliothèque Olympique, installée maintenant dans une salle spéciale de «Mon Repos».

SESSION de 1934 à ATHENES et 40ème ANNIVERSAIRE du RETABLISSEMENT DES JEUX OLYMPIQUES.

M. BOLANACHI renseigne le Comité sur les projets formés à Athènes pour recevoir l'année prochaine le C.I.O. entre le 12 et le 25 mai.

— **SESSION de 1935.**

S. E. M. MATUSZEWSKI invite le Comité à tenir sa session de 1935 à Varsovie.

M. EDSTROM, en l'absence de Mr. FEARNLEY, rappelle que la Norvège a déjà en 1932, invité le C.I.O. à tenir sa session à Oslo.

Le **PRESIDENT**, au nom du Comité remercie vivement S. E. M. MATUSZEWSKI de son aimable invitation.

La séance est levée à II heures 30.

Séance du vendredi 9 juin, après-midi.

La lecture par le Secrétaire du procès-verbal de la séance du vendredi 9 juin, matin, eut lieu l'après-midi du même jour, à 3 heures, dans la salle des Conféren-

ces de l'Hôtel Bristol. Le procès-verbal a été admis. La Présidence exprime encore une fois à M. le Dr. SCHMIDT toute la reconnaissance du C.I.O. pour l'admirable organisation de la session, pour les festivités réussies qui se succédèrent chaque jour. Tous garderont de la session de Vienne un souvenir inoubliable.

Le Comte CLARY, interprète de tous ses Collègues, remercie le Président de la bonne grâce et de la fermeté tout à la fois avec lesquelles il a conduit les débats. Il ajoute ses vives et aimables félicitations pour sa brillante réélection, qui eut lieu à l'unanimité.

Le Président remercie de tout son cœur pour les sentiments qui lui sont exprimés.

Il déclare close la session de 1933.

Le Président,
BAILLET-LATOUR.

Le Secrétaire.
A. BERDEZ.

RECEPTIONS

Vienne a réservé aux membres du C.I.O. un accueil chaleureux et rarement une organisation si soignée dans tous les détails n'a rendu un séjour plus facile et plus agréable.

Le Gala de l'Opéra, où fut exécuté d'une façon spécialement merveilleuse le Rosenkavalier, de Richard Strauss, constitua un régal artistique, et des réceptions pleines d'entrain eurent lieu chez le Dr. Schmidt, le Prince et la Princesse Kinsky, le Baron et la Baronne A. de Rothschild, l'Ambassadeur et Madame Dumba, et le Sénateur Kano.

Par une heureuse coïncidence, l'occasion fut donnée aux membres du C.I.O. d'assister au Jubilé du Comité Olympique d'Autriche, qui célébrait le 25ème anniversaire de sa fondation, ainsi qu'au grand meeting sportif organisé au stade de Vienne à cette occasion.

Le Président a adressé, au nom du Comité, ses plus vifs remerciements au Dr. Schmidt.



OFFICIEL

Nécrologie. — Le Comte Clary, Délégué du C.I.O. en France, est décédé subitement à Paris, le 13 juin 1933, dans sa 74ème année.

Le Président a fait parvenir à la famille les condoléances du Comité International Olympique.

